

## Note diplomatique 2020/5

### Report de la 58<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent de la Convention sur les zones humides au 26-30 octobre 2020

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides présente ses compliments à la Mission permanente de [...], et a l'honneur de lui communiquer une mise à jour sur la programmation de la 58<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent de la Convention.

En raison de la pandémie de COVID-19, la 58<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent (SC58) a été reportée et aura lieu du lundi 26 au vendredi 30 octobre 2020, au siège du Secrétariat de la Convention, à Gland, Suisse.

Tenant compte des directives émises par les autorités suisses, de la situation de confinement et des restrictions de voyages à travers le monde, et du fait que les réunions internationales programmées entre juin et août ont désormais été soit annulées, soit reportées, le Comité permanent a décidé qu'il n'était pas possible de tenir sa 58<sup>e</sup> Réunion entre le 22 et le 26 juin 2020 comme prévu et a, en conséquence, choisi les nouvelles dates du 26 au 30 octobre. Les réunions des sous-groupes du Comité et des groupes de travail auront lieu le lundi 26 octobre.

Un ordre du jour révisé pour la réunion sera publié sur le site web de la Convention, à l'adresse <https://www.ramsar.org/fr/evenement/58e-reunion-du-comite-permanent>.

La liste des membres du Comité permanent et de ses sous-groupes et groupes de travail est publiée sur le site web de la Convention à l'adresse <https://www.ramsar.org/fr/a-propos/le-comite-permanent-actuel-2018-2021-les-membres>.

Le Secrétariat demande que les observateurs désignés représentant des États non parties à la Convention et sollicitant le statut d'observateur à la réunion achèvent le processus de préinscription avant le **17 août 2020**. Ceux qui se sont déjà préinscrits à la réunion n'ont pas besoin de le faire une deuxième fois. Comme indiqué dans la note diplomatique 2020/3 publiée le 25 février 2020, pour la préinscription, une lettre de nomination officielle signée par le chef de l'agence gouvernementale compétente ou le ministère des Affaires étrangères doit être téléchargée en indiquant les noms des représentants / chef de la délégation de l'état.

Le système de pré-inscription en ligne est à l'adresse suivante : <https://contacts.ramsar.org/register-sc58>.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de [...], l'assurance de sa haute considération.

Gland, le 8 mai 2020

